



**« Accompagnateur de Parcours Professionnel » pour les Bénéficiaires du RSA
(APAP RSA CD 14-PLIE)
PLIE 2024-2025**

MISSIONS

L'Accompagnateur de Parcours Professionnel PLIE constitue le **maillon essentiel** pour le suivi individualisé et renforcé des participants engagés dans un parcours d'insertion professionnelle au sein du PLIE du Pays de Caen. Il est reconnu comme étant **l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs en lien avec les participants.**

Il **sert d'intermédiaire** entre les opérateurs, les structures d'accueil et le PLIE.

Il favorise l'accès à un emploi durable ou à la certification des participants du PLIE. Dans le cadre d'un suivi individualisé, il est le **garant de la cohérence du parcours d'insertion et de sa finalisation.**

L'Accompagnateur de Parcours Professionnel PLIE suit **en moyenne 60 personnes en simultané, tous participants du PLIE, Bénéficiaires du RSA de plus de 26 ans orientés sur le volet emploi.**

ACTIVITES/COMPETENCES TECHNIQUES

- Accueil des BRSA orientés sur le volet emploi par les Chargés d'Orientation du Conseil Départemental du Calvados et les circonscriptions/USDA du territoire de Caen la mer ou tout autre prescripteur partenaire du PLIE (+ de 26 ans) sur leur prescription ;
- Diagnostic de la situation et des besoins :
 - Etablir un diagnostic de la situation sociale du public, en particulier les freins périphériques à l'emploi,
 - Etablir un diagnostic de sa situation professionnelle et le parcours déjà réalisé,
 - Evaluer l'ensemble de ses besoins pour accéder à l'emploi,
 - Faire un retour au prescripteur sur les suites à donner et les orientations préconisées si l'intégration dans le PLIE n'est pas possible ou si la personne décline cette proposition.
- Elaboration d'un plan d'action pour amener la personne vers un CDD d'au moins 6 mois, un CDI ou une formation certifiante,
- Prescriptions vers les opérations de la programmation PLIE ou du droit commun et les suivis en cours et en fins d'actions,
- Accompagnement renforcé en lien avec les partenaires (Assistants sociaux, MDPH, CAF, POLE EMPLOI, Conseil Départemental du Calvados, CHRS, Organismes de Formation, SIAE, ...),
- Travail sur les Techniques de Recherche d'Emploi,
- Référent insertion RSA : établissement du Contrat d'Engagement Réciproque (CER), échanges avec les animateurs locaux d'insertion du CD14, participation aux équipes pluridisciplinaires (EP),
- Mises en relation avec employeurs : relations avec les entreprises classiques, prescriptions vers les SIAE et suivis, envois de CV, échanges téléphoniques, accompagnement aux entretiens d'embauche...,
- Participation aux réunions de réseau PLIE et aux réunions d'équipe de la structure employeur de l'APAP,
- Participation aux Comités Techniques et de Pilotage des actions de la programmation du PLIE,



- Participation à des ateliers de réflexion sur les besoins avec les partenaires locaux (CD 14, PLIE...),
- Préparation, accueil des BRSA accompagnés sur les événements « emploi » du territoire de Caen la mer,
- Utilisation de logiciels spécifiques (Viesion EVO logiciel commun des PLIE, Portail-emploi, ...),
- Traçabilité des activités : saisie systématique des entretiens, des échanges téléphoniques (partenaires, participants), courriers...,
- Echanges mensuels avec la Responsable du PLIE d'un tableau de bord (Excel) établissant la situation des participants et reflétant l'activité, données qui pourraient être transmises à la DIL (Direction de l'Insertion et du Logement du CD 14),
- Organisation et optimisation du temps de travail (autonomie),
- Représentation pour le Département du Calvados et le PLIE de sa structure employeur auprès des partenaires (Etat, Région Normandie, CD14, Caen la mer, POLE EMPLOI, CALMEC, ...).

L'APAP RSA PLIE doit avoir une bonne connaissance du public en insertion et de l'offre d'insertion du territoire de Caen la mer.

Les BRSA accompagnés par cet APAP pourront bénéficier de l'ensemble de l'offre d'insertion du territoire (opérations et ateliers PLIE, opérations de droit commun).

CONDITIONS D'EXERCICE

- **Entretiens individuels, rendez-vous et travail administratif** : bureau au sein de la structure employeur de l'APAP,
- **Déplacements** (structures partenaires accueillant les participants, réunions de partenaires, administrations (accompagnement aux freins...), entreprises, SIAE, CALMEC, PLIE...)
- **Délocalisation possible** (des permanences pour l'accueil des BRSA hors de la structure employeur peuvent être prévus selon les besoins et les partenariats recherchés).

CADRE HIERARCHIQUE

L'APAP est sous l'autorité hiérarchique de sa structure employeur, et sous l'autorité fonctionnelle du PLIE du Pays de Caen.

Il devra faire état de son activité au PLIE et à sa structure.

TEMPS DE TRAVAIL

La mission de de l'APAP est exercée à 100 % de son temps de travail pour le PLIE.